

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal  
N°2022-030  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA  
REHABILITATION DES FONTAINES PATRIMONIALES DE LA  
GRAVE :  
Affermissement des tranches optionnelles 1 et 2**

Séance du : 21 avril 2022  
Date de convocation : 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, SIONNET Anthony, JACOB Roland (Arrivé à 18h30)

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, GILBERT Herve à FAUST Alain

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per, GILBERT Herve

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**VU** la délibération n°2017-031 en date du 1ER juin 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet de « réhabilitation et de mise en valeur des fontaines patrimoniales de La Grave » ;

**VU** l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de « réhabilitation et de mise en valeur des fontaines patrimoniales de La Grave » publié le 22/12/2020 et fixant la date limite de réception des offres au 05/02/2021 à 12 heures sur le profil acheteur : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) et pour lequel une seule offre a été reçue,

**VU** l'ouverture des plis effectuée par les membres de la commission marché, avec avec Mme Sandrine RAYMOND, architecte et Maitrise d'Œuvre sur ce marché, le 19/03/2021.

**Vu** la délibération 2021-094 qui attribue le marché public pour la réhabilitation des fontaines patrimoniales à l'entreprise GLENAT : tranche ferme + tranche optionnelle n°1 et 2 en fonction de l'avancée des travaux ;

#### DECIDE :

- De signer, la tranche optionnelle n°1, d'une valeur de 61 901.75 € HT (acte d'engagement signé le 22/11/2021) ;
- De signer, la tranche optionnelle n°2, d'une valeur de 44 029.02 € HT (acte d'engagement signé le 13/12/2021) ;
- Donne mandat à Jean-Pierre PIC, Maire de la commune de La Grave, ou un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :  
Date affichage :

